

Concertation – Modification n°7 du PLUi : Modification du zonage sur la commune de Trouy

La communauté d'agglomération Bourges Plus exerce les compétences en matière de développement économique et de document d'urbanisme sur le territoire. Elle œuvre donc à l'harmonisation/adéquation entre les projets de développement économique sur l'agglomération et le document d'urbanisme.

Dans ce contexte, l'entreprise Monin a proposé un projet d'implantation sur la commune de Trouy. Il s'agit d'un ensemble constitué d'une usine de production, associée à un espace d'agrotourisme et à des parcelles agricoles de production de petits fruits.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'une des orientations stratégiques du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en matière de valorisation des secteurs industriels emblématiques du territoire, dont la filière agroalimentaire.

Les terrains envisagés sont classés en majeure partie en zone agricole, dont le règlement interdit la construction de bâtiments industriels. Pour que ce projet puisse se réaliser, le PLUi doit donc évoluer. C'est l'objet de la modification n° 7, engagée par arrêté du président de Bourges Plus le 20 septembre 2026.

Cette modification portera, à l'exclusion de tout autre sujet, sur les ajustements réglementaires nécessaires à l'implantation d'un bâtiment industriel sur le secteur de ce projet :

- Le changement de classement de certains terrains agricoles de Trouy en zone à vocation économique ;
- En contrepartie, pour préserver l'équilibre voulu par le PLUi entre zone agricole et zone urbaine, une surface équivalente de zone à vocation économique sera reclassée en zone agricole ou naturelle ;
- Quelques règles de construction applicables au secteur du projet pourront être modifiées.

Donnez votre avis

Une phase de concertation publique est organisée du **4 novembre 2026 au 4 décembre 2026**. Elle permet au public de s'exprimer librement et spontanément sur les évolutions envisagées.

Vos observations peuvent être déposées :

- Sur les **registres papiers** mis à disposition à la mairie de Trouy et au siège de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus (23-31 boulevard du Maréchal Foch, Bourges), aux horaires d'ouverture des services ;

Bourges Plus

Communiqué de presse

Le 21/10/2026 11:36

-
- Par **courrier** adressé à Monsieur le Président de Bourges Plus ;
 - Sur le **registre dématérialisé** disponible sur le site internet de l'agglomération : www.agglo-bourgesplus.fr.

Toutes les remarques et observations sont les bienvenues pour enrichir la réflexion. Après examen des contributions, le projet définitif de modification sera finalisé et soumis à l'avis du public via une procédure d'enquête publique.

CONTACT

Nicolas VARIN — Collaborateur de Cabinet du Président

Bourges Plus

02 48 57 83 15 · nicolas.varin@agglo-bourgesplus.fr